

NOTE DE PRESSE

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE CEP ET L'IFES POUR LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL EN HAÏTI

Le Conseil électoral provisoire (CEP) et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) ont paraphé, le jeudi 20 novembre 2025, un protocole d'accord portant sur le renforcement du processus électoral et de la démocratie en Haïti.

Par la signature de ce document, réalisée simultanément à Pétion-ville, par le Président du CEP, Jacques Desrosiers et à Washington, par le Président-directeur général de l'IFES, Anthony N. Banbury, les deux institutions s'engagent à mener des consultations régulières et à réaliser des activités coordonnées pour atteindre leur objectif commun.

Aux termes de l'article 3 du protocole d'accord, l'IFES s'engage à fournir au CEP, entre autres, une assistance technique pour la planification stratégique de sa communication, l'éducation civique électorale et la sensibilisation du public. Elle entend également participer à la mobilisation des fonds nécessaires pour la réalisation des activités prévues dans le cadre de cet accord de partenariat.

Conclu pour une période de quatre (4) ans, ce protocole d'accord doit permettre au Conseil électoral provisoire de renforcer ses capacités institutionnelles en vue de mieux accomplir sa mission d'organiser des élections inclusives et impartiales, en toute indépendance et transparence.

Pétion-ville, le 20 novembre 2025.-

Pour authentification: (509) 31639523 - 44602006